

Règlement du concours de dégustation de vins à l'aveugle – FLOING – 31/10/2015

- Les participants doivent être majeurs.
- La responsabilité du club ne sera pas engagée en cas d'abus éventuel d'alcool. Des crachoirs sont à disposition dans la salle.
- Les participants s'engagent à accepter l'organisation générale du concours, le barème établi par l'organisateur. Ce dernier pourra être consultable à la fin de l'épreuve.
- En cas d'absence, prévoir un remplaçant, aucun remboursement ne pourra être accepté.
- Les documents personnels « papier » pourront être apportés.
- Les verres (Spiegelau Expert) seront fournis et rendus à la fin de l'épreuve.
- Programme de l'épreuve :
 - Accueil : 16h à la salle des fêtes de Floing
 - Début de l'épreuve : 16h30
 - 5 vins blancs servis
 - Pause de 17h45 à 18h
 - 5 vins rouges servis
 - Fin de l'épreuve à 19h15
 - Remise des prix vers 19h30
 - Buffet

Bulletin d'inscription

Nom de l'équipe (obligatoire) :

Nom et prénom des personnes de l'équipe :

1. Date de naissance :
2. Date de naissance :
3. Date de naissance :
4. Date de naissance :

Adresse mail pour contacter l'équipe :

Rappel :

- Dégustation de 10 vins (5 Blancs et 5 Rouges)
 - Il faut trouver :
 - Le cépage dominant
 - La région
 - L'appellation
 - Le millésime
 - Paiement : 20 € par personne au sein d'une équipe de 2, 3 ou 4 personnes, par chèque libellé à l'ordre de l'association « Vins et Découvertes »
 - Règlement sur place
 - Nombre de place limité à 20 Equipes
- Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours ci-contre, je peux le conserver et ne retourner que le bulletin d'inscription

Vins et découvertes



Parlez-en
autour de vous !!!

Plus de
renseignements
sur notre site :

<http://vinsdecouvertes.fr>